



PROCÈS-VERBAL
Séance du lundi 02 octobre 2017

L'an deux-mille-dix-sept, le 2 du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, BESNARD Christelle, HERMENIER Stéphane, DEMION Pierre-Yves, COLLARD Cynthia, GUITTON Jean-Claude, BAUMIER Vincent, DAGON Stéphanie.

Absent(e-s) excusé(e-s) : MARTEAU Josette donnant pouvoir à BESNARD Christelle.

Absent(e-s) : Néant

Madame SABIN Sophie est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05/09/2017

Le procès-verbal est adopté sans observation.

Ordre du jour :

1. Proposition d'achat de la parcelle ZN n°173 ;
2. Transmission des actes soumis au contrôle de légalité - convention de dématérialisation avec les services préfectoraux ;
3. Mise à jour de la composition des commissions municipales ;
4. Appel à la solidarité pour les victimes de l'ouragan IRMA - Martinique et Guadeloupe ;

Ajouts à l'ordre du jour :

5. Saumur Habitat – participation communale au projet de lotissement au clos de la Jouannerie ;
6. SIEMML - versement d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts.

Questions diverses

- Projet d'accompagnement de professionnel de santé à Vivy - avis du Conseil Municipal ;
- Avis du conseil sur le futur aménagement de l'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) du cœur de bourg défini par le nouveau PLU ;
- Avis du conseil sur la possibilité d'extension du club house de la salle omnisports ;
- Nouveau plan de la commune – première lecture et avis ;
- Rapport des vice-présidents des commissions municipales.

Délibération n° 2017-10-076 – Achat de la parcelle cadastrée ZN n°173

Considérant l'intérêt d'acquérir la parcelle cadastrée ZN n°173. Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix d'achat de ladite parcelle à 1 500 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE l'achat la parcelle cadastrée ZN n°173 pour un montant de 1 500 € TTC.
- PRECISE que les frais administratifs de cette opération seront à la charge de la commune
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints de réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

Délibération n° 2017-10-077 – Transmission des actes soumis au contrôle de légalité – convention de dématérialisation avec les services préfectoraux

Monsieur Nicolas PÉLISSON, DGS, expose aux membres du Conseil Municipal que le Ministère de l'Intérieur a lancé un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales, dans le cadre du projet @CTES (Aide au Contrôle de légalité dématÉrialisé), lequel a pour objectif l'allégement des tâches matérielles de manipulation, de reproduction, d'expédition, de conservation et de classement des actes généraux (arrêtés, délibérations) et budgétaires.

Aussi, @CTES permet de réduire les impressions sur papier et par voie de conséquence les coûts d'impression et d'envois postaux. Il accélère les transferts de données et rend exécutoires les actes instantanément par la transmission d'un accusé de réception par la Sous-Préfecture de Saumur. Enfin, @CTES sécurise les échanges en assurant la fiabilité, la traçabilité et la confidentialité de la transmission des actes.

Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE la convention avec Monsieur Le Préfet de Maine-et-Loire pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ;
- AUTORISE Madame le Maire à souscrire auprès d'un tiers de télétransmission homologué pour @CTES par le Ministère de l'Intérieur, l'usage d'une plate-forme permettant les échanges d'actes sécurisés ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints de réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

Délibération n° 2017-10-078 – Recomposition des commissions municipales

- VU l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'examiner des questions soumises au Conseil. Le Maire est président de droit de chaque commission.
- CONSIDERANT que des membres du personnel communal peuvent participer, à titre consultatif, aux travaux des commissions.
- CONSIDERANT que l'ensemble des commissions sont ouvertes aux personnes extra-municipales, à titre consultatif, pour participer aux travaux des commissions.
- CONSIDERANT qu'il est possible de revoir la composition des commissions municipales en cours de mandat.

Article 1 :

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de ne pas voter à bulletin secret mais de voter à mains levées. Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de la désignation des membres comme suit,
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints de réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

Article 2 : Fixation du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission permanente :

Intitulé	Nombre de membres
Urbanisme – Bâtiments – Accessibilité - Cimetière	9
Voirie – Environnement – Site des Monteaux – Signalétique	13
Finances	14
Affaires sociales et scolaires – Jeunesse – Cantine	10
Communication – Information – Accueil - Culture	10
Sports	8
Maisons fleuries	8

Article 3 : Désignation des membres des commissions municipales permanentes

Commissions municipales	Membres
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Urbanisme – Bâtiments – Accessibilité - Cimetière</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Béatrice BERTRAND 2. Jean-Claude SOURDEAU 3. Noël BAUDOIN 4. Thierry NAUDIN 5. Marjorie FRAYSSINES 6. Stéphane HERMENIER 7. Cynthia COLLARD 8. Jean-Claude GUITTON 9. Stéphanie DAGON
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Voirie – Environnement – Site des Monteaux – Signalétique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Béatrice BERTRAND 2. Jean-Pierre BOURDIN 3. Noël BAUDOIN 4. Jean-Claude SOURDEAU 5. Sylvie PRATS 6. Josette MARTEAU 7. Thierry NAUDIN 8. Ludovic POT 9. Christelle BESNARD 10. Stéphane HERMENIER 11. Pierre-Yves DEMION 12. Cynthia COLLARD 13. Jean-Claude GUITTON
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Finances</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Béatrice BERTRAND 2. Noël BAUDOIN 3. Anne HOTTON 4. Jean-Claude SOURDEAU 5. Sylvie PRATS 6. Jean-Pierre BOURDIN 7. Thierry NAUDIN 8. Sophie SABIN 9. Marjorie FRAYSSINES 10. Ludovic POT 11. Stéphane HERMENIER 12. Pierre-Yves DEMION 13. Vincent BAUMIER 14. Stéphanie DAGON
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Affaires sociales et scolaires – Jeunesse – Cantine</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Béatrice BERTRAND 2. Sylvie PRATS 3. Josette MARTEAU 4. Sophie SABIN 5. Marjorie FRAYSSINES 6. Sylvia BROISIER 7. Christelle BESNARD 8. Cynthia COLLARD 9. Vincent BAUMIER 10. Stéphanie DAGON
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Communication – Information – Accueil - Culture</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Béatrice BERTRAND 2. Anne HOTTON 3. Noël BAUDOIN 4. Jean-Claude SOURDEAU 5. Thierry NAUDIN 6. Marjorie FRAYSSINES 7. Ludovic POT 8. Sylvia BROISIER 9. Pierre-Yves DEMION 10. Jean-Claude GUITTON
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Sports</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Béatrice BERTRAND 2. Thierry NAUDIN 3. Jean-Claude SOURDEAU 4. Marjorie FRAYSSINES 5. Ludovic POT 6. Cynthia COLLARD 7. Vincent BAUMIER 8. Stéphanie DAGON
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Maisons fleuries</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. BERTRAND Béatrice 2. BESNARD Christelle 3. HOTTON Anne 4. PRATS Sylvie 5. MARTEAU Josette 6. SABIN Sophie 7. DEMION Pierre-Yves 8. GUITTON Jean-Claude

Article 4 : Fixation du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission temporaire :

Intitulé	Nombre de membres
Plan Local d'Urbanisme	9
Aménagement Rue Nationale	10

Article 5 : Désignation des membres des commissions municipales temporaires :

Commissions communales	Membres
1 Plan Local d'Urbanisme	1. Béatrice BERTRAND 2. Jean-Claude SOURDEAU 3. Jean-Pierre BOURDIN 4. Thierry NAUDIN 5. Pierre-Yves DEMION 6. Stéphane HERMENIER 7. Cynthia COLLARD 8. Vincent BAUMIER 9. Stéphanie DAGON
2 Aménagement de la Rue Nationale	1. Béatrice BERTRAND 2. Jean-Claude SOURDEAU 3. Noël BAUDOUIN 4. Jean-Pierre BOURDIN 5. Sylvie PRATS 6. Sophie SABIN 7. Pierre-Yves DEMION 8. Stéphane HERMENIER 9. Cynthia COLLARD 10. Vincent BAUMIER

Délibération n° 2017-10-079 – Don pour les victimes de l'ouragan IRMA

Madame le Maire informe l'assemblée de l'appel à la solidarité nationale lancé par l'Association des Maires de France concernant les victimes de l'ouragan IRMA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- OCTROIE un don de 250 € à l'AMF de la Martinique et 250 € à l'AMF de la Guadeloupe.
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

Délibération n° 2017-10-080 – Saumur Habitat – projet immobilier - participation communale

- VU le projet immobilier de l'OPH Saumur Habitat
- VU la délibération n° 2016-03-029 du 21/03/2016

Madame le Maire et Monsieur SOURDEAU présentent les premières esquisses (non définitives) des projets des 22 logements, dont 21 accessibles aux personnes à mobilité réduite, qui seront principalement réservés aux séniors. Les travaux commenceront début 2018 et la livraison est prévue pour la fin de la même année. Le loyer prévisionnel serait de 375 € mensuels.

Madame le Maire rappelle les dispositions de la délibération n°2016-03-029 du 21/03/2016 et propose au Conseil de verser la somme de 10 000 € dans le cadre de la prise en charge communale 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- ACCEPTE de verser à l'OPH Saumur Habitat une somme de 10 000 € sur l'exercice 2017,
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints de réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

Délibération n° 2017-10-081 – Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017 sur le réseau de l'éclairage public.

- VU l'article L. 5212-26 du CGCT,
- VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

ARTICLE 1

La commune de VIVY décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP378-16-42	VIVY	137,74 €	75%	103,31 €	14 09 2016
EP378-16-48	VIVY	407,14 €	75%	305,36 €	06 12 2016
EP378-16-53	VIVY	367,61 €	75%	275,71 €	20 12 2016
EP378-16-55	VIVY	373,06 €	75%	279,80 €	30 12 2016
EP378-17-62	VIVY	181,21 €	75%	135,91 €	08 02 2017
EP378-17-63	VIVY	161,47 €	75%	121,10 €	05 05 2017

Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017

- montant de la dépense 1 628,23 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML : **1 221,17 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

- Le Président du SIEML,
- Madame le Maire de VIVY
- Le Comptable de la Collectivité de VIVY

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Projet d'accompagnement de professionnel de santé à Vivy - avis du Conseil Municipal

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un éventuel projet d'installation de professionnels de santé sur la commune. Outre l'aménagement immobilier, ce projet nécessite aussi l'aménagement d'un parking. Aujourd'hui, rue des Trois Cocardes, face au cabinet médical, un terrain qui est à vendre pourrait répondre à ce besoin. Afin de soutenir ce projet qui, à terme, donnerait plus de visibilité à un « pôle santé » sur Vivy, la commune pourrait prendre à sa charge l'aménagement du parking. Madame le Maire présente un dispositif sur lequel le conseil aura à donner son avis ultérieurement. Le conseil prend acte de ce projet et donne son accord de principe à Madame le Maire pour poursuivre les démarches de ce projet.

Avis du conseil sur le futur aménagement de l'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) du cœur de bourg défini par le nouveau PLU

Monsieur SOURDEAU rappelle les dispositions du nouveau PLU concernant l'OAP du cœur de bourg d'environ 3.5 hectares. Après discussion le conseil donne son accord au Maire pour rechercher plusieurs aménageurs professionnels sur le périmètre de l'OAP.

Avis du conseil sur la possibilité d'extension du club house de la salle omnisports

Monsieur SOURDEAU et Madame le Maire présentent un premier projet d'extension du club house pour d'autres associations sportives que le football. Le conseil donne son accord de principe sur la future extension qui sera à affiner et à faire valider par le conseil municipal.

Commission municipale urbanisme – bâtiments – accessibilité - cimetière, vice-président M. Jean-Claude SOURDEAU

Rénovation énergétique du groupe scolaire la Vétusienne

Monsieur SOURDEAU informe l'assemblée que dans le cadre de la subvention des fonds FEDER, la commune doit en faire la promotion. Pour ce faire, Monsieur SOURDEAU présente la future pancarte qui sera bientôt affichée à l'école. Monsieur SOURDEAU précise également que le ratio des 80% de subvention est atteint sur le coût HT de l'ensemble de la rénovation énergétique du groupe scolaire.

Club house - douches des vestiaires du football

Le dysfonctionnement des douches des vestiaires du football est un problème récurrent depuis plusieurs années. A la suite d'une expertise réalisée par le cabinet EDEL permettant de réaliser un diagnostic et un cahier des charges très précis, quatre professionnels ont été consultés pour la réalisation des travaux. M. SOURDEAU présente les différents devis.

- Dominique RENAUME : pas de réponse
- ATCS : 7 757.38 €
- HEBERT :14 697.30 €
- Hervé Thermique :16 709.92€

L'intervention se fera la semaine 41.

Nouveau plan de la commune – première lecture et avis

Monsieur BAUDOIN commente le projet du nouveau plan de la commune. Des précisions et des demandes de modifications sont exprimées. Le projet sera rectifié en conséquence.

Ecole de musique - Intervention de Madame SABIN

A ce jour, douze élèves sont inscrits et deux autres inscriptions restent encore à organiser. Six professeurs de l'école de musique Blou-Brain-Varennes-Vivy interviennent à Vivy et deux autres interviennent dans le cadre d'une convention avec l'école intercommunale du Saumurois. Cet effectif de rentrée est satisfaisant. L'audition de fin d'année aura lieu dans notre salle des fêtes le vendredi 15 juin 2018.

EVS - Intervention de Madame SABIN

Le conseil d'administration s'est réuni le 12/09/2017. Le LAEP a ouvert ses portes le 19/09/17, avec 2 salariés à temps partiel : une auxiliaire de puériculture et un éducateur spécialisé. Alice BODIN a rejoint Catherine GOIZET en tant que stagiaire depuis le 18/09/17 pour l'année scolaire 2017-2018. La démission de Madame Sophie SABIN trésorière de l'EVS a été validée lors de cette réunion ; Monsieur Philippe BERTHELOT, adjoint au maire d'Allonnes, trésorier adjoint, devient trésorier de l'EVS. Les membres du conseil d'administration envisagent la possibilité pour les familles d'entrer au conseil d'administration.

SIMAEP de Blou

Monsieur DEMION informe le Conseil de l'augmentation du prix de l'abonnement pour les habitants de Vivy. Ce dernier passera de 30€ annuels à 40€. Le prix du m³ d'eau restera inchangé.

Le SIMAEP bénéficie d'une réserve budgétaire lui permettant d'investir dans l'achat d'engins et la formation des agents, avant son intégration par la CASVL.

Commission municipale affaires sociales et scolaires – jeunesse – cantine, vice-présidente Mme Sylvie PRATS

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Vivy va bientôt être renouvelé. Les prochaines élections se dérouleront le samedi 25/11/2017. Auparavant, une réunion du CMJ actuel se déroulera le vendredi 20/10/2017.

AFR Vivy-Neuillé

Madame le Maire informe le conseil que l'AFR Vivy-Neuillé n'a plus de président actuellement. Madame Christelle Le Brun, chargée de missions à la Fédération Départementale Familles Rurales de Maine et Loire, accompagne l'association. La personne qui occupera la présidence de l'AFR Vivy-Neuillé bénéficiera d'un accompagnement appuyé de Madame Le Brun. Un appel à candidature pour la présidence de l'AFR Vivy-Neuillé est lancé.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée lundi 13 novembre 2017 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Délibérations du 02 octobre 2017

Numéro	Date	Objet
2017-10-076	02/10/2016	Achat de la parcelle cadastrée ZN n°173
2017-10-077	02/10/2016	Transmission des actes soumis au contrôle de légalité – convention de dématérialisation avec les services préfectoraux
2017-10-078	02/10/2016	Recomposition des commissions municipales
2017-10-079	02/10/2016	Don pour les victimes de l'ouragan IRMA
2017-10-080	02/10/2016	Saumur Habitat – projet immobilier - participation communale
2017-10-081	02/10/2016	Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017 sur le réseau de l'éclairage public

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1^{er} adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2^{ème} adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^{ème} adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4^{ème} adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^{ème} adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	Absente excusée donnant pouvoir à BESNARD Christelle
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BROISIER Sylvia <i>Conseillère municipale</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller municipal</i>	
BAUMIER Vincent <i>Conseiller municipal</i>	
DAGON Stéphanie <i>Conseillère municipale</i>	